

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

DELIBERATION N°2023.00079

**ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSMISSION-REPRISE DES EXPLOITATIONS
AGRICOLES - CONVENTION DE COOPERATION AVEC LA CHAMBRE
D'AGRICULTURE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 24 février 2023

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 59
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de voix : 67

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA,
M. Jean-Luc DÉGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,

RECU EN PREFECTURE

Le 10 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230302-D20230007910

Date de mise en ligne : 10 mars 2023

M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Cyrille BONNEFOY, M. André CHARBONNIER,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSMISSION-REPRISE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES - CONVENTION DE COOPERATION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

La Chambre d'Agriculture de la Loire et la Métropole travaillent ensemble sur plusieurs thématiques structurantes via une convention cadre 2021-2024 :

- renouvellement des générations et transmission-reprise ;
- alimentation et circuits courts ;
- adaptation au changement climatique et agroenvironnement.

Ces thématiques font échos aux priorités de la politique agricole de la Métropole et aux missions de la Chambre d'Agriculture.

Concernant le renouvellement des générations, la Chambre d'Agriculture de la Loire ne peut assurer qu'un accompagnement basé sur du volontariat au titre de ses missions régaliennes (pas de démarche proactive ; réponse aux sollicitations des agriculteurs), et ce à partir de 58 ans seulement. Elle anime pour cela des dispositifs de portée départementale tels que le Point Accueil Transmission ou le Point Accueil Installation.

Or, il est primordial de pouvoir sensibiliser et informer les exploitants dès 55 ans, notamment pour leur permettre d'entretenir leur outil de production, mais aussi de réfléchir à la question du logement. En effet, la transmission d'une exploitation se concrétise en 2 ans minimum, et ce sont près de 440 exploitants, sur les 873 que compte le territoire, qui partiront en retraite dans les 10 ans.

Cette action, intitulée Dynamique des Emplois Agricoles, a déjà été mise en œuvre par la Chambre d'Agriculture, avec le soutien de la Métropole. Près de 190 exploitations concernées par la question de la transmission ont ainsi été rencontrées individuellement depuis dix ans (chef d'exploitation ou associé âgé de plus de 55 ans). Pour mémoire, en 2022, 20 exploitations du secteur des Monts du Lyonnais ont pu être rencontrées.

Une dynamique forte a ainsi été créée autour de cette question de la transmission agricole, souvent difficile à aborder car très personnelle et sujette à de nombreux facteurs économiques, sociaux et techniques.

Un renouvellement du partenariat entre la Métropole et la profession agricole est donc nécessaire pour continuer à appréhender de manière pertinente la transmission-reprise et ainsi maintenir les emplois agricoles du territoire.

Cette action s'inscrit pleinement dans le volet agricole du projet métropolitain, dont un des objectifs est d'anticiper la transmission des exploitations agricoles pour maintenir la dynamique agricole sur le territoire et également dans l'axe 1 «maintenir une agriculture de

proximité et accompagner sa transition» du programme d'actions du Projet Alimentaire Territorial de la Métropole.

En 2023, Saint-Etienne Métropole et la Chambre d'Agriculture de la Loire pourront donc coopérer pour poursuivre le recensement, la rencontre et le diagnostic de transmissibilité des agriculteurs atteignant 55 ans dans les secteurs des Monts du Forez, de l'ouest stéphanois et du Pilat, soit une trentaine de cédants environ.

Pour mener à bien cette action, une convention de coopération entre la Métropole et la Chambre d'Agriculture est donc prévue. Ce mode de partenariat permet à la Chambre d'Agriculture d'assurer intégralement la mission pour le compte de Saint-Etienne Métropole, qui la remboursera à l'euro prêt sur la base du coût comptable justifié.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Sensibilisation à la transmission :

- rencontre et réalisation d'un diagnostic transmissibilité de 30 futurs cédants de plus de 55 ans (36 jours) 13 631,70 €
- réunion collective pour les agriculteurs de 50 à 55 ans (1 jour) 378,66 €

Bilan de l'action et perspectives 2023/2024

- restitution et perspectives (4,5 jours) 1 703,96 €

Total 15 714,32 €

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement de la participation de Saint-Etienne Métropole dans la limite de 15 714,32 € ;**
- **approuve la convention de coopération annexée à la présente délibération ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, destination PSADE, du budget agriculture de l'exercice 2023.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

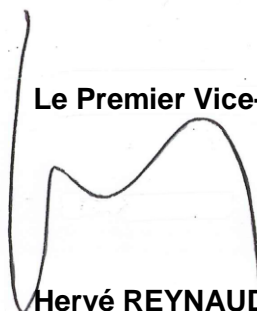
Pour extrait,

La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD